

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 mars 2016 à 20h00

**I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION
2015**

Monsieur le Maire ne participe pas au débat et quitte momentanément la salle

Sous la Présidence de M. DUQUESNE doyen de l'assemblée

1) COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

Il présente le compte administratif 2015 qui ne donne pas lieu à observation. Il est, ainsi que le compte de gestion tenu par la Trésorerie de Grand Couronne, adopté à l'unanimité des membres présents.

Solde d'exécution positif pour la section de fonctionnement

61 765.08 €

Solde d'exécution positif pour la section d'investissement

41 526.72 €

Solde des restes à réaliser 2015

25 353.00 €

Soit un résultat de clôture positif de **128 644.80 €**

2) COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU CCAS

Conformément à la décision du conseil municipal en date du 14 décembre 2015 prononçant la dissolution du CCAS au 31 décembre 2015 le conseil municipal vote le compte administratif 2015 qui ne donne pas lieu à observation. Il est, ainsi que le compte de gestion tenu par la Trésorerie de Grand Couronne, adopté à l'unanimité des membres présents.

Solde d'exécution positif pour la section de fonctionnement

4 269.19 €

Solde d'exécution pour la section d'investissement égal à zéro

Soit un résultat de clôture positif de **4 269.19 €**

Ce résultat sera intégré au résultat de la commune sur le budget 2016.

II – BUDGET 2016

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

1) AFFECTATION DU RESULTAT 2015 :

Au compte 002 (report d'excédent) **61 765.08 + 4 269.19 = 66 034.27 €**

2) VOTE DU BUDGET 2016 :

Le budget a été préparé en commission des finances. Il est présenté par Jacques Meng adjoint aux finances, équilibré en recettes et dépenses.

Les chapitres du budget, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement sont votés à l'unanimité :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 626 333 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 229 295 €

3) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de reconduire les taux comme suit :

Taxe d'habitation : 13.40 %

Taxe foncière : 22.00%

Taxe foncière sur le non bâti : 52.79%

III – ELABORATION DU PLU DE LA COMMUNE DE LA BOUILLE / DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD (projet d'aménagement et de développement durable)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les mises à jour du document ont pris du retard et qu'une prochaine réunion est prévue le vendredi 1^{er} avril 2016 à 13h30 en Mairie. Il propose au conseil municipal de reporter ce point au prochain conseil municipal.

IV - COMMISSION DES TRAVAUX DU 17 MARS 2016

Monsieur Francis Duquesne informe que La commission des travaux s'est réunie le 17 mars dernier, afin de faire le point sur les travaux restant à faire et qui ont été budgétés. (tableau en annexe)

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve les travaux programmés et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches concernant ces travaux.

1) **Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public pour l'année 2016**

Le conseil municipal du 29 février 2016 a délibéré en vue d'effectuer les travaux de création de sanitaires handicapés à la salle polyvalente.

Il est proposé d'arrêter les modalités de financement prévisionnel du coût des travaux HT de 11 636.20 € comme suit :

- Aide attendue au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) : 3490.86 €
- Aide attendue au titre du FSIL (fonds de soutien à l'investissement public local) : 5 818 €
- Reste à charge de la commune sur emprunt : 2 327.34 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve ce qui précède.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches liées à ce dossier et déposer la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public pour l'année 2016.

IV – CONVENTION AVEC L'EPICERIE SOCIALE

Afin que les bouillais puisse bénéficier de l'épicerie sociale et solidaire de Grand Couronne, il convient de passer une convention avec le CCAS de Grand Couronne afin de définir les modalités financières de la participation de la commune de La Bouille. (Cette convention était précédemment passée avec le CCAS de La Bouille.)

Cette convention est prévue pour un an renouvelable à compter de la date de signature.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- **Mise à jour du tableau des commissions et délégation** : tableau en annexe.
- **Installation d'un médecin à La Bouille** : pas de possibilité pour l'instant.
- **Hôtel de La Poste** : l'établissement a été repris par M. Derasse (propriétaire de la Maison Blanche). Son intention est de faire une brasserie avec un plat unique et un salon de thé.
- **Travaux de voirie par la Métropole** : les travaux de voirie en charge de la Métropole sont réalisés. Mise en sécurité de l'accès piéton au cimetière (trottoirs, marquage au sol, passage surbaissé etc...) pour un coût global d'environ 30 000 €. De manière générale, les compétences voiries prises par la Métropole sont très satisfaisantes en terme de travaux d'entretien et en particulier les travaux de mise en sécurité des usagers.
- **Normandie Impressionniste** : du 15 avril au 18 septembre 2016
Bouille d'Artiste : 23 panneaux vont être installés sur le quai. Bouille de Bouillais : 500 photos plastifiées en A3 seront installées Place de la Libération et Place Saint Michel, rue Magalon, ruelles St Michel, de l'Eglise et de la Résistance. Une centaine de photo de la fête des parapluies sera exposée dans la rotonde de l'école en juillet/août 2016.
Inauguration prévue le vendredi 15 avril au Grenier à Sel. (expo les 16 et 17 avril 2016).

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 21h15